

Image not found or type unknown



Avoir marchandises abimées et utilisées

Par **VARDO David**, le **25/01/2010** à **06:35**

Bonjour,
Je suis gérante d'un magasin de meubles, en septembre un client m'a acheté de la marchandise...
Il s'en est servi, a ramené 4 mois après celle-ci, abîmée.
Une personne qui ne travaille pas dans ma société lui a fait un avoir...
Quelles sont mes droits ???
Merci